

**République Française**  
**Département**  
**Charente**

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Salles d'Angles  
Séance du 07/03/2023

L'an 2023 et le 7 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de GÉRON Marcel Maire.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme BELLENGUEZ Régine à M. GÉRON Marcel, MM : BELLAVOINE Paul à Mme BONNORON Christine, LACROIX Hervé à M. MERY Olivier.

**Nombres de membres** :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 03/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

**Secrétaire** :

Mme BONNORON Christine

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Convention provisoire avec Grand Cognac Agglomération : Contrat de prêt de véhicule : Tracteur John Deere 5410.**

**Monsieur le Maire informe** le Conseil Municipal :

Suite à la décision prise par délibération en date du 06 décembre 2022, pour l'acquisition d'un tracteur d'occasion John Deere 5410, via les services de Grand Cognac, et, en attendant les documents administratifs officiels, il est nécessaire de signer une convention de prêt provisoire afin de pouvoir utiliser celui-ci.

**Monsieur le Maire présente** la convention proposée par Grand Cognac Agglomération, jointe à la présente délibération, pour la mise à disposition du véhicule, à titre gracieux, pendant une période de 3 mois à compter du 13 février 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** cette convention de prêt ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

réf : 2023-03-01

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation de France : Solidarité Turquie-Syrie.**

**Monsieur le Maire propose** au Conseil Municipal de verser une aide exceptionnelle à la Fondation de France, afin de soutenir les populations victimes des séismes en Turquie et en Syrie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, à la Fondation de France ;
- **DECLARE** que cette subvention sera imputée au budget 2023, compte 6574 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

réf : 2023-03-02

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Présentation du Compte de Gestion : Budget Principal et Budget Annexe.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 3- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 4- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe ;
- 5- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, pour le Budget Principal et le Budget Annexe.

réf : 2023-03-03

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote du Compte-Administratif du Budget Principal.**

**Monsieur le Maire, Marcel GERON, donne lecture** du Compte Administratif du Budget Principal 2022, puis se retire.

Voici le détail :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 122 115,48 €	137 004,22 €		137 004,22 €	1 122 115,48 €
Opérations de l'exercice	838 507,97 €	1 252 491,52 €	283 769,71 €	531 112,46 €	1 122 277,68 €	1 783 603,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>838 507,97 €</b>	<b>2 374 607,00 €</b>	<b>420 773,93 €</b>	<b>531 112,46 €</b>	<b>1 259 281,90 €</b>	<b>2 905 719,46 €</b>
Résultats de clôture		1 536 099,03 €		110 338,53 €		1 646 437,56 €
Restes à réaliser			648 135,00 €		648 135,00 €	0,00 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>			<b>1 068 908,93 €</b>	<b>531 112,46 €</b>	<b>1 907 416,90 €</b>	<b>2 905 719,46 €</b>
<b>RÉSULTAT DEFINITIF</b>		<b>1 536 099,03 €</b>		<b>537 796,47 €</b>		<b>998 302,56 €</b>

**Le Conseil Municipal**, sous la Présidence de Monsieur Géraud MOURGERE, Doyen d'âge :

- **L'adopte** à l'unanimité ;

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ;

les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

réf : 2023-03-04

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vote du Compte Administratif du Budget Annexe.**

**Monsieur le Maire**, Marcel GERON, **donne lecture** du Compte Administratif du Budget Annexe 2022 pour le lotissement « Petit Morfille », puis se retire.

Voici le détail :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			9 725,00 €		9 725,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	439 935,78 €	439 935,78 €	439 935,78 €		879 871,56 €	439 935,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>439 935,78 €</b>	<b>439 935,78 €</b>	<b>449 660,78 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>889 596,56 €</b>	<b>439 935,78 €</b>
Résultats de clôture		0,00 €	-449 660,78 €		-449 660,78 €	
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL CUMULÉ</b>					<b>889 596,56 €</b>	<b>439 935,78 €</b>
<b>RÉSULTAT DEFINITIF</b>		<b>0,00 €</b>	<b>-449 660,78 €</b>			<b>-449 660,78 €</b>

**Le Conseil Municipal**, sous la Présidence de Monsieur Géraud MOURGERE, Doyen d'âge :

- **L'adopte** à l'unanimité ;

- **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

réf : 2023-03-05

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Affectation des résultats - Budget Principal.**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022.

Le résultat global de clôture laisse apparaître un excédent de fonctionnement de : **1 536 099,03 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide l'affectation des résultats suivante :

Compte 1068 : RESERVE POUR TRAVAUX : **537 796,47 €**

Compte 002 : REPORT A NOUVEAU : **998 302,56 €**

réf : 2023-03-06

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Affectation des résultats - Budget Annexe.**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2022 pour le budget annexe du « lotissement Petit Morfille ».

Le résultat de clôture en fonctionnement est à : **0 €**

et laisse apparaître un déficit d'investissement dépenses de : **449 660,78 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de reprendre en investissement dépenses le déficit suivant :

Compte 001 investissement dépense : **449 660,78 €**

réf : 2023-03-07

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Achat panneau de basket extérieur.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 3 devis reçus pour l'achat d'un panneau de basket extérieur de 3m05 :

- |                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| 1- ADEQUAT :          | 723,00 € HT ; 867,60 € TTC   |
| 2- IDEO EQUIPEMENTS : | 994,00 € HT ; 1 192,80 € TTC |
| 3- CHALLENGER :       | 899,00 € HT ; 1 078,80 € TTC |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'offre proposée par ADEQUAT pour un montant de 723,00 € HT ; 867,60 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

réf : 2023-03-08

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

❖ **Informations diverses :**

✓ **COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DE CONSEIL DU 10 JANVIER ET DU 1er FEVRIER 2023 :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus.

✓ **DEVIS COUVERTURE CIMETIERE :**

Des devis ont été sollicités, Bernard RONDEAU va demander des renseignements complémentaires afin de pouvoir délibérer lors de la prochaine réunion de conseil.

✓ **REGLEMENT INTERIEUR - MAIRIE :**

Une modification sera apportée dans le Règlement, concernant l'octroi des tickets restaurant pour tous les agents de la collectivité.

✓ **MAISON DE SANTE :**

- Le Marché Public de travaux a été mis en ligne pour 11 lots.
- Géraud Mourgère fait un compte-rendu en ce qui concerne les demandes de subvention qui sont en cours, l'avancée du Marché, les propositions de prêt reçues, ...
- Une visite sur site est organisée le 15 mars prochain.
- L'ouverture des plis est fixée au 3 avril 2023.
- Le démarrage des travaux est prévu à compter du 1er mai jusqu'au mois d'août pour l'extérieur ; à partir du mois de septembre pour l'intérieur.
- Concernant les travaux de VRD, ceux-ci sont hors marché, car estimés à moins de 100 000 €. Nous sommes dans l'attente de devis (2 reçus à ce jour).
- Une demande de devis au sujet d'un panneau publicitaire, est en cours.

✓ **DIVERS :**

- Une "pente douce" a été réalisée par les agents techniques, entre le chemin de la Font de Bourreau et la salle polyvalente.
- L'entretien des bornes le long des routes est en cours de réalisation.
- Une invitation sera transmise à tous les professionnels de la commune, pour une rencontre conviviale autour d'un verre de l'amitié, le 6 avril à 18h30, à la salle polyvalente.
- Un conseil communautaire est prévu le 30 mars à Salles d'Angles.

✓ **PROCHAINE REUNION DE CONSEIL :**

**Le Mardi 28 mars 2023 à 18h30 à la mairie.**